

Remise en état du phare 2015
Cap Race (T.-N.-L.)
FP802-150032

Le 28 mai 2015

Page 1 de 1

ADDENDA N°1

.....

LA MODIFICATION SUIVANTE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT. L'ADDENDA DOIT FAIRE PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

.....

1. L'entrepreneur est informé que des travaux à l'intérieur du phare seront en cours en vertu d'un contrat distinct. L'entrepreneur doit s'assurer que les activités de travail (palissades, échafaudages, etc.) ne bloquent pas l'accès à l'intérieur du phare. Coordonner tous les travaux avec le représentant du Ministère.
2. Sur le dessin numéro 01K1101A051C2, détail 1 (amélioration de l'abri/du porche), **AJOUTER** l'exigence suivante :
 - Retirer le revêtement de toiture existant et le remplacer par un nouveau revêtement en bois contreplaqué traité (épaisseur de 19 mm) avant d'installer les nouveaux bardeaux. Il est à noter qu'il y a de la peinture au plomb sur le revêtement existant et que la peinture n'a pas été testée pour évaluer sa teneur en plomb. Aux fins de soumission, il faut supposer que la peinture et le substrat contiennent du plomb lixiviable en concentrations supérieures aux lignes directrices relatives à l'élimination dans les sites d'enfouissement. À cet égard, la peinture et le substrat doivent être considérés comme dangereux pour le transport et l'élimination.